Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 086-248600413-20190708-BC_20190708_006-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019 **n°006**

EXTRAIT:

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, M.PREHER, Mme DE COURREGES

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI

OBJET : Avenant 5 au contrat de gestion des transports urbains

Le présent avenant n°5 a pour objet:

- *dans le cadre du redécoupage de la carte scolaire, les enfants de la commune d'Archigny, entrant en classe de 6ème, sont désormais scolarisés au collège de la Roche-Posay et non plus celui du collège de Vouneuil-sur-Vienne. Afin de rendre accessible la ligne scolaire existante, l'agglomération a souhaité mettre en place un service de navette de rabattement pour les familles.*

- *d'acter un changement d'indice entrant dans le calcul de l'actualisation de la contribution forfaitaire, suite à l'arrêt de la publication de l'indice 001567387 salaires horaires de base des ouvriers transports, remplacé par l'indice 10562766 salaire horaire des ouvriers transports et entreposage base 100 au T2 2017.*

Compte tenu des modifications contractuelles dans le cadre du présent avenant, la contribution forfaitaire, basée sur un trimestre, est modifiée comme suit: (valeur juin 2012)

	2017	2018	2019	2020
CF de Base	2 636 143 €	2 632 249 €	2 630 544 €	696 826 €
Option 7	2 670 061 €	2 665 893 €	2 664 237 €	708 848 €
Avenant 1	2 722 315 €	2 717 347 €	2 715 411 €	724 615 €
Avenant 2	2 722 315 €	2 717 347 €	2 715 411 €	724 615 €
Avenant 3	2 771 905 €	2 765 565 €	2 762 234 €	738 268 €
Avenant 4	2 787 361 €	2 780 982 €	2 779 766 €	743 074 €
Avenant 5	/	2 790 582 €	2 806 016 €	750 874 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2019
Reçu en préfecture le 09/07/2019
Affiché le
ID : 086-248600413-20190708-BC_20190708_006-DE

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°5 du bureau du 14 mai relative à l'avenant 4 au contrat de délégation de gestion des transports urbains

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3.I.2.3 relatif à l'organisation de la mobilité,,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour la convention de délégation de gestion des transports urbains,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

– d'approuver le projet de l'avenant 5 avec l'entreprise KEOLIS,

– d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier

Vote : **Adopté à l'unanimité**